



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 1^{er} mai 2023** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery
Conseillers : Maureen Bédard
David Hogan
Thomas Lavalée
Shelley MacDougall
Dorothy Noël

Absence : Raymond Bureau

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

Directrice générale et
greffière-trésorière : Heidi Lafrance
Directeur du Service des travaux
publics : Alec Montpas
Inspecteur municipal : Stacy Gagné
Inspectrice en environnement : Karine Dumouchel

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

À 19 h 15 s'est tenue une consultation publique concernant les points suivants :

- 6.1. Adoption du règlement no 230 concernant le Plan d'urbanisme
- 6.2. Adoption du règlement no 231 concernant le zonage
- 6.3. Adoption du règlement no 232 concernant le lotissement
- 6.4. Adoption du règlement no 233 concernant la construction
- 6.5. Adoption du règlement no 234 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme
- 6.6. Adoption du règlement no 240 sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes
- 6.7. Adoption du règlement no 248 concernant la démolition d'immeubles
- 6.8. Adoption du règlement no 249 relatif aux plans d'implantation et d'intégration et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier
- 6.9. Adoption du règlement no 250 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus
- 6.10. Adoption du règlement no 254 sur les usages conditionnels
- 6.11. Adoption du règlement no 258 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes

Le procès-verbal de cette séance de consultation publique fait partie intégrante du présent procès-verbal.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-05-23

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Séance ordinaire du 3 avril 2023

4. Période de questions

5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes

6. Avis de motion et règlements

6.1. Adoption du règlement no 230 concernant le Plan d'urbanisme

6.2. Adoption du règlement no 231 concernant le zonage

6.3. Adoption du règlement no 232 concernant le lotissement

6.4. Adoption du règlement no 233 concernant la construction

6.5. Adoption du règlement no 232 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme

6.6. Adoption du règlement no 240 sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes

6.7. Adoption du règlement no 248 concernant la démolition d'immeubles

6.8. Adoption du règlement no 249 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier

6.9. Adoption du règlement no 250 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus

6.10. Adoption du règlement no 254 sur les usages conditionnels

6.11. Adoption du règlement no 258 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes

7. Administration

7.1. Autorisation pour signer une entente avec Telus Communications inc. et ses sous-locataires pour l'utilisation de la génératrice municipale pour alimenter la tour de communication au 2217, boul. Valcartier en cas de panne

8. Finances

8.1. Comptes fournisseurs pour avril 2023

8.2. Ajout d'un membre et augmentation de la ligne de crédit au compte Visa RBC Canada

8.3. Dépôt – Rapport financier et rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022

8.4. Demandes de commandite

8.5. Service de raccompagnement TZ Capitale-Nationale

9. Sécurité publique

9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour avril 2023

10. Travaux publics et hygiène du milieu

- 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics
- 10.2. Octroi du contrat pour les travaux de réfection du chemin Redmond 2023
- 10.3. Octroi du contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques 2023-2025
- 10.4. Location d'une surfaceuse à glace (Zamboni) pour la saison hivernale 2023-2024

11. Urbanisme et environnement

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour avril 2023
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.3. Autorisation pour la signature d'une entente avec Location au chant de la rivière pour le lot 6 378 061 pour régulariser la situation de non-conformité

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs
- 12.2. Protocole d'entente avec Vallée Jeunesse Québec inc. – Location terrain de soccer et programme Tremplin

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-05-23

3.1 Séance ordinaire du 3 avril 2023

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 3 avril 2023.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Tribunal administratif du Québec – Dossier SAI-Q-264205-2209 – résolution 060423 :

Le dossier SAI-Q-264205-2209 devant le Tribunal administratif du Québec a été fermé suite au désistement de la partie requérante (contestation d'évaluation municipale).

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Une consultation publique concernant les règlements :

- No 230 concernant le Plan d'urbanisme
- No 231 concernant le zonage
- No 232 concernant le lotissement
- No 233 concernant la construction
- No 232 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme

- No 240 sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes
- No 248 concernant la démolition d'immeubles
- No 249 relatif aux plans d'implantation et d'intégration et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier
- No 250 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus
- No 254 sur les usages conditionnels
- No 258 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes

a précédé la séance du conseil régulière à 19 h 15. Le Maire Brent Montgomery a souhaité la bienvenue aux personnes présentes et a ensuite invité l'inspecteur municipal, M. Stacy Gagné, à présenter les règlements.

Étaient présents :

Le Maire Brent Montgomery et les conseillers suivants :
Maureen Bédard
David Hogan
Thomas Lavallee
Shelley MacDougall
Dorothy Noël

Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière
Stacy Gagné, inspecteur municipal
Karine Dumouchel, inspectrice en environnement

Ainsi que 12 participants.

03-05-23

6.1 Adoption du règlement no 230 concernant le Plan d'urbanisme

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'un projet de règlement no 230 concernant le Plan d'urbanisme a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 1^{er} mai 2023;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement no 230 concernant le Plan d'urbanisme.

04-05-23

6.2 Adoption du règlement no 231 concernant le zonage

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'un projet de règlement no 231 concernant le zonage a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 1^{er} mai 2023;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement no 231 concernant le zonage.

05-05-23

6.3 Adoption du règlement no 232 concernant le lotissement

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'un projet de règlement no 232 concernant le lotissement a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 1^{er} mai 2023;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement no 232 concernant le lotissement.

06-05-23

6.4 Adoption du règlement no 233 concernant la construction

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'un projet de règlement no 233 concernant la construction a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 1^{er} mai 2023;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement no 233 concernant la construction.

07-05-23

6.5 Adoption du règlement no 234 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'un projet de règlement no 234 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 1^{er} mai 2023;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement no 234 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme.

08-05-23

6.6 Adoption du règlement no 240 sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'un projet de règlement no 240 sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 1^{er} mai 2023;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement no 240 sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes.

09-05-23

6.7 Adoption du règlement no 248 concernant la démolition d'immeubles

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'un projet de règlement no 248 concernant la démolition d'immeubles a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 1^{er} mai 2023;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement no 248 concernant la démolition d'immeubles.

10-05-23

6.8 Adoption du règlement no 249 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'un projet de règlement no 249 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 1^{er} mai 2023;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement no 249 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

11-05-23

6.9 Adoption du règlement no 250 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'un projet de règlement no 250 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 1^{er} mai 2023;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement no 250 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus.

12-05-23

6.10 Adoption du règlement no 254 sur les usages conditionnels

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'un projet de règlement no 254 sur les usages conditionnels a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 1^{er} mai 2023;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement no 254 sur les usages conditionnels.

13-05-23

6.11 Adoption du règlement no 258 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'un projet de règlement no 258 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2023;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 1^{er} mai 2023;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement no 258 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes.

7. ADMINISTRATION

14-05-23

7.1. Autorisation pour signer une entente avec Telus Communication inc. et ses sous-locataires pour l'utilisation de la génératrice municipale pour alimenter la tour de communication au 2217, boul. Valcartier en cas de panne

ATTENDU QUE la panne majeure du 23 décembre 2022 sur tout le territoire de la Municipalité a engendré des problèmes importants de communications;

ATTENDU QUE la Municipalité désire travailler en collaboration avec les différents partenaires pour améliorer la situation lors d'incidents de sécurité civile pouvant compromettre le réseau de communications;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le Maire Brent Montgomery et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi LaFrance, à signer toute entente avec Telus communications et ses sous-locataires, en l'occurrence Rogers Communications pour le moment, pour l'utilisation de la génératrice municipale pour alimenter la tour de communications au 2217, boul. Valcartier en cas de panne.

8. FINANCES

15-05-23

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois d'avril 2023

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois d'avril 2023;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2023 totalisant la somme de 148 997,55 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

16-05-23

8.2 Ajout d'un membre et augmentation de la ligne de crédit au compte Visa RBC Canada

ATTENDU QUE le directeur du Service des travaux publics, M. Alec Montpas, a besoin d'une carte de crédit de la Municipalité dans le cadre de ses fonctions;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De décréter une ligne de crédit d'affaire Visa pour un maximum de 18 000 \$ à la Banque Royale du Canada pour les achats de la Municipalité sur 12 cartes avec une limite de crédit de 1 500 \$ chacune. Les employés suivants sont autorisés à acheter des fournitures pour la Municipalité après approbation de la direction générale :

- Mme Margaret Baker
- Mme Véronique Charbonneau
- Mme Bonnie Chassé
- M. Stacy Gagné
- Mme Pamela Hogan
- M. Dany Laberge
- Mme Heidi Lafrance
- Mme Diane Lavallée
- M. Alec Montpas
- Mme Mélissa Ouellet
- M. Denis Marceau
- Mme Sandra Woodbury

8.3 Dépôt – Rapport financier et rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal*, la greffière-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal*, la greffière-trésorière a donné un avis public sur le dépôt des rapports financiers au moins 5 jours avant la séance.

8.4 Demandes de commandite

17-05-23

Fonds de bourses de l'école Dollard-des-Ormeaux :

ATTENDU QUE la Municipalité supporte depuis plusieurs années les étudiants de l'école Dollard-des-Ormeaux;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder un montant de 200\$ au fonds de bourses de l'école Dollard-des-Ormeaux pour récompenser les élèves dans leurs accomplissements.

18-05-23

Championnat du monde de rafting 2023 en Italie :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'offrir une commandite de 1 000 \$ à Mlle Rosemary Turgeon de l'équipe canadienne de Rafting Senior pour le championnat mondial de rafting qui se déroulera à l'été 2023 en Italie.

19-05-23

Corps de cadets 2772 Valcartier :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder un montant de 1000 \$ au corps de cadets 2772 de Valcartier qui célébrera cette année son 60^e anniversaire d'existence en offrant des activités spéciales aux cadets ainsi qu'en soulignant le tout avec une parade spéciale et un souper régimentaire.

20-05-23

8.5 Service de raccompagnement TZ Capitale-Nationale

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater l'organisme TZ Capitale-Nationale pour offrir un service de accompagnement pour les clients du Centre communautaire Valcartier sur demande. Le coût de l'abonnement pour 2023 est de 470,00 \$ plus les taxes applicables.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour avril 2023

Un total de 6 appels a été reçu pendant le mois d'avril 2023 :

| | |
|---|---|
| 3 | Médical |
| 1 | Accident |
| 2 | Alarme incendie |
| 0 | Fausse alarme |
| 2 | Divers – visite à l'école Valcartier et pratique au VVV |
| 0 | Travaux publics – urgence |

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du directeur du Service des travaux publics – M. Alec Montpas

M. Alec Montpas fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

10.2 Octroi du contrat pour les travaux de réfection du chemin Redmond 2023

ATTENDU QU'une partie du chemin Redmond doit être reconstruit, entre les immeubles portant les numéros civiques 60 et 100, afin d'améliorer la sécurité routière à cet endroit;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets pour 2023 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité a publié un appel d'offres public dans le Journal de Québec et sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la réfection du chemin Redmond le 29 mars 2023;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues au plus tard le 25 avril 2023 et ouvertes à 15h01 le même jour par la directrice générale, Heidi Lafrance, en présence de Mme Diane Lavallée, adjointe à la direction, M. Alec Montpas, directeur du Service des travaux publics, Dany Laberge, directeur adjoint du Service des travaux publics, inspecteur municipal et de trois (3) représentants des différentes compagnies ayant déposé des soumissions;

Les résultats sont les suivants:

| ENTREPRENEUR | Taxes exclues | Taxes incluses |
|--|------------------------|------------------------|
| Construction B.M.L., division Sintra inc. | 1 315 739,51 \$ | 1 512 771,51 \$ |
| ADV Excavation Inc. | 1 318 092,00 \$ | 1 515 476,28 \$ |
| P.E. Pageau Inc. | 1 367 411,00 \$ | 1 572 180,80 \$ |
| INTER-CITÉ Construction Ltée | 1 387 601,78 \$ | 1 595 395,15 \$ |
| Construction et Pavage Portneuf Inc. | 1 467 254,06 \$ | 1 686 975,35 \$ |

ATTENDU QUE la firme Englobe a procédé à l'analyse des soumissions et a émis ses recommandations;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour la réfection du chemin Redmond 2023 au plus bas soumissionnaire conforme aux documents d'appel d'offres étant Construction B.M.L. au montant de 1 315 739,51 \$ excluant les taxes.

D'autoriser le Maire et la directrice générale à signer au nom de la Municipalité tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

Les travaux seront exécutés à l'été 2023 sur une période maximale de 8 semaines et la circulation se fera en alternance pour toute la durée des travaux. Les travaux incluent principalement le décohesionnement, l'enlèvement de blocs dans la fondation, le pavage, le drainage, le nettoyage et le reprofilage des fossés.

22-05-23

10.3 Octroi du contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques 2023-2025

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public dans le Journal de Québec et sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2025;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue au plus tard le 27 avril 2023 et ouverte à 11 h 05 le même jour par la directrice générale, Heidi Lafrance, en présence de Mme Diane Lavallée, adjointe à la direction, M. Stacy Gagné, inspecteur municipal et du représentant de Sani-Orléans inc., M. Dionne;

Les résultats sont les suivants:

| 1^{er} prix | \$/fosse sans taxes | \$/fosse avec taxes |
|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Option principale | | |
| Sani-Orléans inc. | 118,50 | 136,25 |

| 2^e prix | \$/fosse sans taxes | \$/fosse avec taxes |
|---|----------------------------|----------------------------|
| Option particulière | | |
| pour les propriétaires ayant besoin de plus d'une vidange aux 2 ans | | |
| Sani-Orléans inc. | 399,00 | 458,75 |

| Coût supplémentaire KM | KM sans taxes | KM avec taxes |
|---|----------------------|----------------------|
| pour le transport au lieu de traitement | | |
| Sani-Orléans inc. | 6,00 | 6,90 |

ATTENDU QUE la soumission a été jugée conforme aux documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'attribuer le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques à Sani-Orléans inc. pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2025, et ce, conformément aux prix indiqués dans le tableau ci-dessus.

Les systèmes septiques du Village Vacances Valcartier et de l'école secondaire Mont Saint-Sacrement sont exclus de ce service ainsi que ceux qui se situent sur le territoire de la Zec Batiscaan-Nelson.

23-05-23

10.4 Location d'une surfaceuse à glace (Zamboni) pour la saison hivernale 2023-2024

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à la location d'une surfaceuse à glace auprès de la compagnie Robert Boileau inc. pour la patinoire municipale pour la saison hivernale 2023-2024, location de trois mois, pour la somme de 9 993,19 \$ plus les taxes.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois d'avril 2023

Un total de 7 permis a été délivré pour le mois d'avril 2023 :

| | |
|---|---|
| 1 | Nouvelle résidence |
| 1 | Agrandissement d'un bâtiment principal |
| 1 | Changement d'usage ou de destination d'immeuble |
| 2 | Bâtiment complémentaire |
| 1 | Installation septique |
| 1 | Puits |

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – M. Stacy Gagné

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

24-05-23

11.3 Autorisation pour la signature d'une entente avec Location au chant de la rivière pour le lot 6 378 061 pour régulariser la situation de non-conformité

ATTENDU QUE Location Au Chant De La Rivière est propriétaire du lot 6 378 061 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, sur lequel se retrouvent trois bâtiments principaux utilisés à des fins locatives résidentielles (ci-après l'« Immeuble »);

ATTENDU QUE l'usage fait par Location Au Chant De La Rivière de l'Immeuble est dérogatoire à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE le bâtiment portant le numéro civique 1361, 5e Avenue, comprend plusieurs appartements loués à long terme, et que ce bâtiment est dans un état de désuétude avancé nécessitant d'importants travaux pour le remettre en état afin qu'il soit conforme aux dispositions réglementaires de la Municipalité;

ATTENDU QUE vu ce qui précède, la Municipalité a transmis une mise en demeure à Location Au Chant De La Rivière le 6 juillet 2022, la mettant en demeure de régulariser la situation en ce qui concerne l'usage de la propriété, ainsi que de réaliser les travaux correctifs requis pour assurer la conformité du bâtiment portant le numéro civique 1361, 5e Avenue, au règlement de construction de la Municipalité;

ATTENDU QUE suite à des discussions entre les parties, Location Au Chant De La Rivière a présenté un projet de lotissement et proposé la réalisation de divers travaux visant à régulariser la situation;

ATTENDU QUE le projet présenté par Location Au Chant De La Rivière nécessitera le dépôt d'une demande de dérogation mineure afin de permettre la création de trois lots, chacun comprenant un bâtiment principal;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de conclure une présente entente, visant à circonscrire la réalisation des travaux proposés par Location Au Chant De La Rivière et les délais pour leur réalisation, le tout dans l'objectif d'éviter une judiciarisation de ce dossier et l'introduction, par la Municipalité, de procédures judiciaires afin d'assurer le respect de sa réglementation;

ATTENDU QUE l'entente sera conclue sans préjudice ou admission de part et d'autre, dans l'unique but de régulariser la situation en ce qui concerne l'Immeuble et d'éviter la judiciarisation de l'affaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le Maire Brent Montgomery et la directrice générale et greffière-trésorière, Heidi LaFrance, à signer pour et au nom de la Municipalité une entente avec Location au

chant de la Rivière pour le lot 6 378 061 dans l'unique but de régulariser la situation en ce que concerne l'immeuble et d'effectuer les travaux requis.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

25-05-23

12.2 Protocole d'entente avec Vallée Jeunesse Québec inc. – Location terrain de soccer et programme Tremplin

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire Brent Montgomery à signer pour et au nom de la Municipalité un protocole d'entente pour l'utilisation exclusive du terrain de soccer situé au 2355, boul. Valcartier, lot 4 704 970, du 1^{er} mai 2023 au 1er octobre 2023 pour un montant de 6 000 \$ et la participation au programme Tremplin du 1er juin 2023 au 31 mai 2024 pour un montant de 4 000 \$.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 19 avril 2023.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 17 mai 2023 à 19h.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 15.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.